



Annexe 2 : règlement du Championnat

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux

Conditions de participation :

Ouvert aux joueurs et joueuses, licenciés(e)s dans un club de côte d'or.

Catégories d'âge :

Poucets : moins de 11 ans nés en 2014 et après, classé ou drapeau argent
Poussins : entre 11 et 12 ans nés en 2012 et 2013, index inférieur ou égal à 45
Benjamins : entre 13 et 14 ans nés en 2010 et 2011, index inférieur ou égal à 36
Minimes : entre 15 et 16 ans nés en 2008 et 2009, index inférieur ou égal à 36

Formule de jeu :

Stroke Play brut sur 36 trous (18 trous par tour) pour les Poussins, Benjamins et Minimes.
Stroke Play brut sur 18 trous (9 trous par tour) pour les poucets (série mixte) ; un poucet peut être surclassé en série poussin sur demande.
En cas d'égalité dans une catégorie : Play off en mort subite sur les trous 1, 2, 3...
Le vainqueur de chacune des catégories sera déclaré Champion de Côte d'Or, classement messieurs et dames pour les séries sur 36 trous.
Départs à partir de 10h par ordre de catégories et d'index.

Engagement :

Par mail auprès du Comité Départemental, avant le 20/10/2024 : jc.pitaud@gmail.com

Droit d'inscription :

Gratuit

Rappel :

Les jeunes ne peuvent être caddeyés pendant l'épreuve.
Les parents sont tenus de rester à une distance raisonnable durant la partie afin d'éviter toute suspicion de communication.